

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an **deux mille vingt et un, le 28 Septembre, à 20 h**, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre**.

Date de la convocation : 20 Septembre 2021

Étaient présents : Mr VERDIER Alexandre, Mme LUQUET Laëtitia, Mr Antoine GALINDO, Mme LHUISSIER Brigitte, Mr AUFORT Michel, Mme GUIOMAR Stéphanie, Mr GROS Yves, Mme HENault-CORBRION Marie-Thérèse, Mr REMARS Michel, Mr ALANORE Michel, Mme MAUME Michèle, Mme PAROT Marine.

Absent excusé : Mr BARACHY Cyril

Absente ayant donné procuration : Mme Marie DEBELLUT a donné procuration à Mr Alexandre VERDIER

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Thérèse HENault-CORBRION pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout du point suivant :

- Transfert de la compétence IRVE et GNV - SDEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus.

Délibération n° MA-DEL-2021-27 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Après présentation du rapport annuel 2019 établi par le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M.) de Chénérailles,

Le Conseil Municipal est appelé à statuer.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le rapport annuel 2019 établi par le S.I.C.T.O.M.

VOTANTS : 14
POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-28 : Amendes de police 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la part de dotation Amendes de Police s'élève à la somme de 474 € 84.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter cette somme pour l'achat de panneaux de signalisation et d'un miroir.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-29 : Convention relative à l'accueil des élèves du premier degré au restaurant scolaire du collège.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle proposition de convention relative à l'accueil des élèves du 1^{er} Degré au restaurant scolaire du Collège entre le Conseil Départemental, le Collège et la Commune.

Le Conseil Départemental souhaite une mise à disposition du personnel de l'école sur un quota de 8h00 par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise à disposition du Personnel communal sur un quota de 8 heures par jour.
- Autorise le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2021

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-30 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en disponibilité pour création d'Entreprise de Madame LUBOZ Françoise, Adjoint Administratif.

Compte tenu de la charge de travail et afin d'assurer les contraintes du service, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à compter du 1^{er} Janvier 2022
- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 28 heures
- d'effectuer la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse,
- charge Monsieur le Maire de nommer l'agent éventuellement sous forme contractuel conformément à l'article 3-3-3^{ème} de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} Janvier 2022

Cadres d'Emploi	Nombre de Postes	Durée hebdomadaire	Pourvu
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ALANORE Brigitte
Adjoint Administratif	1	35 h	LUBOZ Françoise
Adjoint Administratif CCD	1	28 h	PINLON Annabelle
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – Voirie	4	35 h 35 h 35 h 25 h	LISIECKI Michel BOIZARD Renaud BLONDIN Yannick PENICAUD Christian
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	1	35 h	LAVAUD Marie- Noëlle
Adjoint Technique – Ecole	4	17h30	MARTIN Sylvie DEPECHE Elise LEFEVRE Guénaëlle GAILLOT Christine

Total

12

12 salariés

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants.

Considérant l'importance pour la vie locale du rôle des associations, et au vu des demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association Communale de Chasse Agrées	500 €
- Association Communale de Pêche	1 400 €
- Entente Athlétique Aubussonnaise	500 €
- COC Section Football	1 500 €
- COC Section Tennis	500 €
- Ciné Culture	500 €
- Comité des Fêtes de Chénérailles	1 200 €
- Génération Mouvements Club des 3 Chênes	700 €
- Amicale des Anciens Combattants	600 €
- Association Kadanse	600 €
- Association Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Ahun	700 €
- Atelier Photos	500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
- Amicale des Ecoliers	1 200 €
- CCME	1 500 €

Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2021.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-32 : Transfert de la compétence IRVE et GNV.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du comité syndical en date du 08 décembre 2020, approuvant une modification statutaire intégrant la compétence « IRVE et GNV » en vue d'un transfert de compétence au SDEC,

Vu les statuts du SDEC, notamment son article 3 chapitre « IRVE et GNV»,

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Vu les conditions techniques, administratives et financière encadrant ce transfert de compétence,

Considérant que le transfert des compétences requiert une délibération expresse et concomitante du Conseil municipal et du comité syndical du SDEC,

Considérant que l'article 3 chapitre « Mobilités Durables – IRVE et GNV » des statuts permet au SDEC d'aménager, d'exploiter, de faire aménager et de faire exploiter toutes nouvelles infrastructures :

- De charge pour véhicules électriques (IRVE) ainsi que celles existantes remises en toute propriété par un tiers,
- De ravitaillement en gaz naturel et biogaz naturel de véhicules ainsi que celles existantes remises en toute propriété par un tiers,

Monsieur le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte et valide les conditions techniques, administratives et financières du transfert de la compétence en matière de « IRVE et GNV », contenues dans le document présenté (Fiche conditions techniques),
- décide de transférer au SDEC, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

Demande autorisation de stationner pour vente de crêpes :

Autorisation accordée pour les mardis tous les 15 jours.

Demande autorisation de stationnement d'un Food Trunk.

Autorisation accordée pour le jeudi soir

Demande d'un Administré

Des pots de fleurs ont été enlevés et entreposés près de la Station d'Épuration. Un Administré sollicite l'achat de ces pots. Le Conseil Municipal ne souhaite pas les vendre.

Réfection salle de bain logement 5, Rue des Ecoles

Deux devis ont été présentés. Le Conseil Municipal souhaite quelques précisions supplémentaires sur un devis qui n'est pas très détaillé. Ils décideront dès que les renseignements leur seront communiqués. L'information se fera par mail.

Agent Contractuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Romain ROUCHON sera reconduit jusqu'au 31 Décembre 2021. L'agent en temps partiel thérapeutique a été renouvelé jusqu'au 07 Décembre 2021.

Courrier de Monsieur BARDY

Le Maire avait adressé un courrier à Monsieur BARDY lui demandant de bien vouloir nettoyer son terrain qui se situe Route de Saint-Loup. La réponse a été la suivante : Il s'engage à effectuer le nettoyage.

Bornes d'incendie : Suite au contrôle des points d'eau incendie réalisé par notre Agent Communal, il a été constaté que 2 bornes sont hors service (Route de Gouzon et Route d'Ahun – Foyer Résidence). Des devis ont été demandés à VEOLIA. Ils s'élèvent à 2 370 € 48 pour la Route de Gouzon et 2 676 € 86 pour la Route d'Ahun – Résidence Autonomie. La dépense sera mandatée sur le Budget 2021 (Route de Gouzon) et l'autre sur le budget 2022.

Point sur les dossiers

- **Camping :** Dossier fourni à un Avocat
- **Bibliothèque :** Etude en cours – Visite avec les responsables de la Bibliothèque Départementale.

Projet de travaux :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés pour louer la Maison de la Culture depuis que les élèves de l'école prennent leur repas dans cette salle. Il propose de prendre contact avec un bureau d'étude pour l'aménagement de l'immeuble Baret d'Auriol afin de réaliser un réfectoire.
Accord du Conseil Municipal.

Tour de table

Marie-Thérèse HENault – CORBRION : Repeindre la place de stationnement devant chez Madame PRADILLON Nelly (Brocante) ainsi que la bande jaune le long du trottoir côté Petit Casino.

Réponse : C'est prévu nous sommes dans l'attente de la livraison de peinture.

Stéphanie GUIOMAR : Parcours de santé non entretenu et demande comment fait-on pour les achats des décorations de Noël.

Réponse : c'est en cours de réflexion, nous allons voir avec les Agents Communaux (Parcours de santé)
Nous allons regarder ce qui reste au budget, regarder ce qu'il y a en stock et je sollicite quelques conseillers pour s'occuper de la décoration de la Commune. Mme LUQUET Laëtitia veut bien regarder ce qui pourrait être acheté.

Laëtitia LUQUET : informe le Conseil Municipal que les secrétaires effectuent des remplacements des Agents de l'école qui sont en maladie ou formation et souhaite les remercier. Elles se rendent toujours disponibles.
Et demande quand débute les cours du conservatoire de musique.

Réponse : Les cours seront donnés le lundi et Mercredi après-midi dans les petites salles de la Maison de la Culture. Ils ont débuté le 06 Septembre 2021.

Michèle MAUME : Le site est prêt en attente du code.
Le bulletin Municipal est terminé

Réponse : Une relance sera faite pour la demande de code. Le bulletin Municipal va être revu et corrigé par la Société G6koncept à Saint-Sever (40). Un devis a été signé pour un montant de 1 962 € 56 TTC (création du journal et impression).

Michel ALANORE : Demande des informations sur l'accident au stand Lemasson et sur la réfection du Petit Patrimoine.

Réponse : Une déclaration a été faite auprès de l'assurance, nous sommes dans l'attente du devis de l'Entrepreneur.
Le dossier a été présenté à la Région et accepté. Les travaux ne devraient pas tarder de commencer.

Michel REMARS : Quand sont prévus les travaux de l'Etang.

Réponse : Un courrier a été adressé à la DDT pour la demande d'autorisation de vidange le 13 Septembre 2021 en proposant les dates du 17 ou 24 Octobre. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Une relance sera faite dès demain.

Michel AUFORT : Trous chemin de Bas Gros et Madame TAVAUX l'a interpellé pour sa boîte aux lettres. Serait-il possible de mettre une barrière ou clôture derrière la boîte aux lettres le long de la Route de Gouzon ?

Réponse : Le point à temps va être réalisé sur Chénérailles, nous demanderons aux Agents de la Com Com de s'y rendre.
Une visite sera rendue à Madame TAVAUX.

Clôture de la séance : 00h.